

AR PREFECTURE

082-200061257-20170918-09201702-DE
Regu le 25/09/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 18 septembre 2017

Date de la convocation : 12 septembre 2017

L'An deux mille dix-sept et le dix huit du mois de septembre (18.09.2017) à 9 heures 30, le Conseil syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 12 septembre 2017, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 16

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), M. DELBREIL Thierry (1er Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4ème Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), M. MARTY Patrick (3ème Vice-Président), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), Mme TURELLA BAYOL Frédérique (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire), M. Christian QUATRE (délégué titulaire)

REPRESENTES : 1

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)

EXCUSES : 1

Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire)

DELIBERATION N°09/2017-02
NOMINATION DES REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES A LA
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-4, L. 1411-10, et L. 1413-1 ;

Vu les statuts du syndicat mixte Tarn et Garonne Numérique ;

Vu la délibération du conseil syndical n°07/2017-05 du 24 juillet 2017 relative à l'élection des membres de l'assemblée délibérante de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

La création et la consultation d'une Commission Consultative des services Publics Locaux sont un préalable nécessaire notamment pour confier la gestion d'un service public à un délégataire, pour créer une régie dotée de l'autonomie financière ou encore pour conclure un marché de partenariat.

La Commission Consultative des services Publics Locaux doit comprendre des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant.

Par délibération n°07/2017-05 du 24 juillet dernier, les membres suivants, issus de l'assemblée délibérante du conseil syndical, ont été élu :

Madame Marie-Claude NEGRE (titulaire)	Madame Francine DEBIAIS (suppléante)
Monsieur Christian QUATRE (titulaire)	Monsieur Bernard GARGUY (suppléant)
Monsieur Thierry DELBREIL (titulaire)	Monsieur Claude VIGOUROUX (suppléant)
Madame Monique FERRERO (titulaire)	Monsieur Claude VERIL (suppléant)
Monsieur Claude JEAN-JEAN (titulaire)	Madame Catherine BOURDONCLE (suppléante)

Cette nouvelle délibération nomme les représentants d'associations locales à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **NOMME** les représentants d'associations locales suivants, comme membres de la Commission Consultative des services Publics Locaux.

Associations	Représentants	
	Titulaires	Suppléants
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)	Xavier RENIER (Président de l'UDAF)	Stéphane MICHELIN Directeur Général de l'UDAF)
Confédération Nationale du Logement (CNL82)	Jean AUGÉ	Daniel RÉGNIER

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

25 SEP. 2017

et de la publication le

25 SEP. 2017Fait à Montauban, le **25 SEP. 2017**Le Président,
Jean-Philippe BESIERS